

## **SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 JUILLET 2010**

À une séance régulière du conseil municipal, tenue le 12 juillet au lieu ordinaire des sessions dudit conseil, à vingt heures.

Présents : Mme Jocelyne Bronsard MM. Normand Charest  
Christian Gendron  
Denis Langlois  
Gilles Mathon  
Réjean Marchand

Absente : Mme Marie-Claude Gaudet

Formant quorum sous la présidence de monsieur, Christian Gendron, maire, treize personnes assistent à la réunion.

### **10-07-01**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Gilles Mathon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour. **ADOPTÉE**

### **10-07-02**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Mme Jocelyne Bronsard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du mois de juin et que la directrice générale soit dispensée d'en faire la lecture. **ADOPTÉE**

### **MADAME MARIE-CLAUDE GAUDET PREND SON SIÈGE**

### **10-07-03**

#### **COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS DU MOIS DE JUIN**

Il est proposé par M. Normand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'approuver la liste des chèques portant les numéros 16578 à 16589 pour un montant de 8 988,07\$ ainsi que les paiements par ACCÈS D pour un montant de 7 380,85\$ totalisant un montant de 16 368,92\$.
  - D'approuver la liste des comptes fournisseurs pour un montant de 174 946,70\$.
- ADOPTÉE**

### **DÉLIBÉRATIONS**

### **10-07-04**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 329-03-05-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES ZONES 206-AF ET 207-AF**

**CONSIDÉRANT QUE** dispense de lecture du règlement est demandée et le règlement est remis à tous les membres du conseil au moins quarante huit (48) heures à l'avance;

**CONSIDÉRANT QUE** les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncé à sa lecture;

**À CES CAUSES**, il est proposé par M. Réjean Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal adopte le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 310-19-01-09.

#### **1. Titre et numéro du règlement**

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 329-03-05-10.

#### **2. Objet du règlement**

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 310-19-01-09. Il a pour objet de modifier la limite des zones 206-AF et 207-AF.

#### **3. Modifications des zones 206-AF et 207-AF**

La limite des zones 206-AF et 207-AF est modifiée en retranchant une partie des lots 443 et 437 de la zone 206-AF pour les insérer dans la zone 207-AF.

Le plan de zonage illustre la nouvelle délimitation des zones 206-AF et 207-AF

#### **4. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**ADOPTÉE**

---

Christian Gendron, maire

---

Line Blais, CA, directrice générale

##### **10-07-05**

##### **NOMINATION DE M. CLAUDE HAMELIN COMME REPRÉSENTANT DU CONSEIL À L'OMH**

Il est proposé par Mme Jocelyne Bronsard et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. Claude Hamelin comme représentant du conseil à l'Office municipale d'habitation. **ADOPTÉE**

##### **10-07-06**

##### **NOMINATION DE MME JEANNINE BROUILLETTE COMME RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par M. Denis Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Mme Jeannine Brouillette, comme responsable de la bibliothèque municipale. **ADOPTÉE**

##### **10-07-07**

##### **PAIEMENT DE 7 000,00\$ AU SERVICE DES LOISIRS POUR LE PACTE RURAL**

**CONSIDÉRANT** la résolution #10-05-11 dont la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan s'engageait à fournir une mise de fonds de 6 000,00\$ dans le cadre du projet de rénovation de la salle Rosaire Barette et du Centre communautaire J.-A.-Lesieur;

**CONSIDÉRANT QU'**une subvention de la député Noëlla Champagne a aussi été accordée pour ce projet d'un montant de 2 000,00\$, dont 1 000,00\$ en 2010 et 1 000,00\$ en 2011;

**À CES CAUSES**, il est proposé par et résolu à l'unanimité des conseillers de financer le montant de 6 000,00\$ de mise de fonds ainsi que le 1 000,00\$ de subvention qui n'est encaissable qu'en 2011, à partir du fonds de roulement, pour un montant total de 7 000,00\$;

**QUE** le fonds de roulement soit renfloué sur une période d'un (1) an. **ADOPTÉE**

##### **10-07-08**

##### **DÉROGATION MINEURE POUR LE 201 RANG LA GRANDE POINTE**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 42-10 du 201 rang la Grande Pointe pour le lot P-144 demandant d'autoriser trois (3) roulottes sur une même propriété ne pouvant respecter l'article 15.1 du règlement de zonage numéro 310-19-01-09;

**CONSIDÉRANT QUE** cette construction contrevient à l'article 15.1 du règlement de zonage de la municipalité numéro 310-19-01-09;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**avis public a été donné le 14 juin 2010, permettant à toute personne de se faire entendre sur la demande déposée;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs personnes ont émis des commentaires défavorables;

**À CES CAUSES**, il est proposé par M. Normand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers que la demande de dérogation mineure numéro 42-10 soit acceptée avec la condition suivante :

- Les roulottes doivent être desservies par une installation septique conforme au règlement actuel.

**ADOPTÉE**

---

Christian Gendron, maire

---

Line Blais, CA, directrice générale

**10-07-09**

**FORMATION DES ÉLUS SUR LES CONTRATS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Mme Marie-Claude Gaudet et résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal participent à la formation sur les contrats municipaux et que les dépenses afférentes leurs soient remboursées selon le règlement numéro 227-02-06-03, modifié par les règlements numéros 237-01-12-03 et 265-05-06-06. **ADOPTÉE**

**10-07-10**

**AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES LORS DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**

**CONSIDÉRANT** les travaux d'assainissement des eaux qui s'en viennent;

**CONSIDÉRANT QUE** souvent des décisions doivent être prises en cours de travaux;

À CES CAUSES, il est proposé par Mme Jocelyne Bronsard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale, Mme Line Blais, CA, de faire exécuter des travaux supplémentaires lors des travaux d'assainissement des eaux. **ADOPTÉE**

**10-07-11**

**ENGAGEMENT DE CHRISTIAN BROUSSEAU COMME ÉTUDIANT**

Il est proposé par M. Denis Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers d'engager Christian Brousseau comme étudiant pour la période estivale, aux travaux publics. **ADOPTÉE**

**10-07-12**

**MANDAT À CONCEPTS PAYSAGISTES DES FORGES POUR L'AMÉNAGEMENT À LA HALTE DESJARDINS**

Il est proposé par M. Gilles Mathon et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Concepts paysagistes des Forges pour l'aménagement à la Halte Desjardins au coût de 19 575,00\$ plus les taxes applicables. **ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la conseillère, Mme Jocelyne Bronsard, qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, un projet de règlement d'autorisation de dépenses à la responsable de la bibliothèque, madame Jeannine Brouillette.

Avis de motion est donné par le conseiller, M. Normand Charest, qu'à une prochaine séance sera présenté un projet de règlement pour le raccordement aux égouts municipaux.

**10-07-13**

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Normand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers de fermer l'assemblée à 20 h 47. **ADOPTÉE**

Le maire a renoncé à exercer son droit de veto à l'égard de l'ensemble des résolutions à l'exception de la résolution #10-07-08.

---

Christian Gendron, maire

---

Line Blais, CA, directrice générale